

Rythmes scolaires

NAP
nouvelles activités périscolaires

Découvrir autrement !



CHARTRE

des Nouvelles Activités Périscolaires

La commune de Landiras met en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) (qui auront lieu après la journée de classe), dans le cadre de la réforme scolaire pour l'année 2015 - 2016.

Les NAP visent à assurer un service en harmonie avec les rythmes de l'enfant et à concourir à son épanouissement.

Parents/Responsables, enfants, équipe pédagogique s'engagent à mener à bien ces temps.

A noter qu'un coordinateur aura en charge la bonne application des NAP, il sera votre interlocuteur privilégié (ses coordonnées vous seront communiquées). Sous sa responsabilité, une équipe d'animation qualifiée proposera un certain nombre d'activités gratuites à votre enfant.

ADHESION DE L'ENFANT

L'ensemble des enfants inscrits en pré-élémentaire (maternelle) et élémentaire peut accéder aux NAP.

Cette inscription passe par une fiche à compléter par la famille et à remettre à la mairie.

Votre enfant sera inscrit pour une période définie, à savoir entre les vacances scolaires.

période 1 : 14 septembre au 16 octobre 2015

période 2 : 02 novembre 2015 au 18 décembre 2015

période 3 : 04 janvier 2016 au 12 février 2016

période 4 : 29 février 2016 08 avril 2016

période 5 : 25 avril 2016 au 05 juillet 2016

Pour une bonne organisation, il convient de s'engager tout au long de la période choisie.

Tout enfant non inscrit ne pourra intégrer les NAP.

MAIRIE
DE
LANDIRAS
GIRONDE
33720





LE FONCTIONNEMENT

Les NAP se dérouleront 4 fois par semaine entre 15h45 et 18h30 sur des horaires pouvant varier en fonction de l'activité.

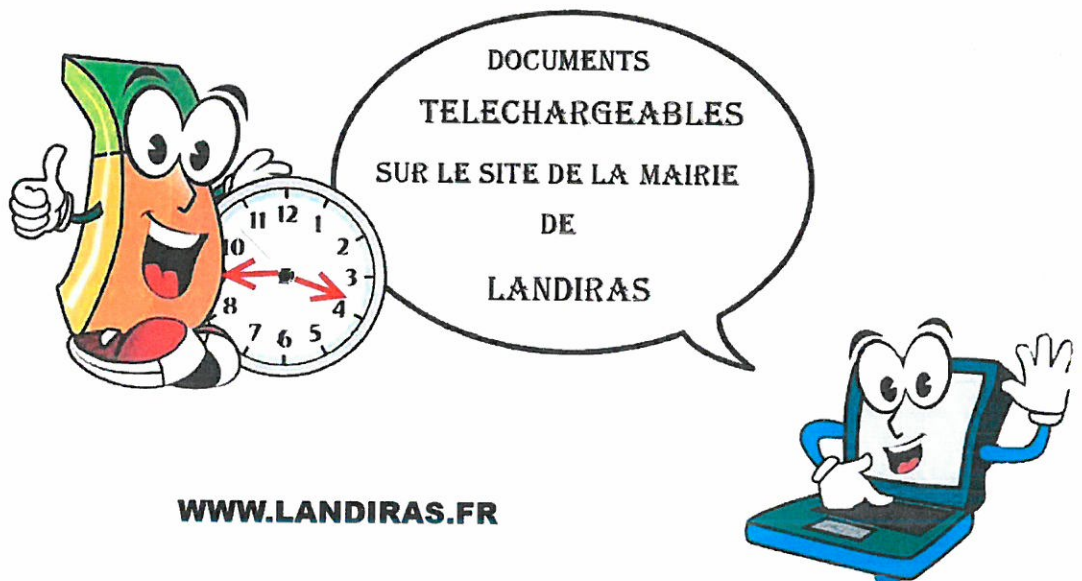
Chacun des participants (Animateur, Parent/Responsable) respectera les horaires pour le bien-être de l'enfant.

A l'issue de la prise en charge NAP, l'enfant sera confié à la personne habilitée (conforme aux renseignements de la fiche d'inscription).

La sortie sera organisée au sein de la garderie après signature du registre de la personne récupérant l'enfant.

Seuls les enfants d'âge élémentaire, ayant une autorisation du Parent/Responsable, pourront quitter l'établissement, non accompagnés.

Enfant, Parent/Responsable, Professionnel adopteront un comportement correct, civique à l'attention des autres et du matériel. Tout manquement fera l'objet d'une sanction. La commune décline toute responsabilité en cas de vol, dégradations d'objets de nature malveillante.



MAIRIE
DE
LANDIRAS
GIRONDE
33720

WWW.LANDIRAS.FR

